



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 102932

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur les possibilités de mettre en place un observatoire européen de la profession de sage-femme (Euromip) conformément aux conclusions du livre blanc adopté par le conseil national de l'Ordre des sages-femmes. Ce dernier a lancé en 2009 le Réseau des régulateurs européens de sages-femmes (NEMIR) qui avait pour vocation à rassembler les autorités régulatrices de la profession de sage-femme des pays membres de l'Union européenne. L'idée était de favoriser des projets de mobilité et de circulation des sages-femmes dans les divers pays européens. Comme il existe de profondes disparités européennes dans l'exercice de cette profession, la visibilité de cette profession pourrait être assurée par l'existence d'un Observatoire européen de la sage-femme EUROMIP (*European observatory for the midwifery profession*). Certaines Françaises ont eu parfois la chance d'exercer à l'étranger et pourraient enrichir cette profession de par leur expérience. Il aimerait recueillir son avis sur l'opportunité d'une telle structure promue par le livre blanc du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102932

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1366